ARBRES HAIES PAYSAGES D'AVEYRON

Association Loi 1901

Agréée de protection de l'environnement

Les Nouvelles

Août 2015– n°11

Sommaire

Page 2 Activités sur la saison 2014/2015

Page 4 Dossier technique : Gérer des haies productives

Page 6 Comprendre : la haie dans la PAC

Page 7 Découvrir : l'Orme

Page 8 En bref

Edito

La saison 2014-2015 a été une année de satisfactions puisque nous notons une augmentation des projets de plantation plein champ. Une augmentation de surface également puisque de plus en plus de haies sont plantées sur deux rangs.

Une année de soulagement également face aux incertitudes que nous avons traversé concernant la prise en compte des haies dans la nouvelle PAC. Notre association nationale a su se mobiliser pour faire reconnaître la haie en tant qu'élément agricole utile. Nous avons aussi été reçus à la DDT et avons eu l'assurance de pouvoir garder des haies volumineuses sans risque de pénalités de surface.

Une année d'engagement enfin. Le service de taille au sécateur hydraulique continue sa mise en place avec des résultats de taille et de repousse excellents. La consolidation des deux postes salariés permet de faire une promotion efficace de la haie et de s'attaquer à de nouveaux enjeux comme celui de la valorisation du bois de bocage. Nous avons le plaisir à ce titre de voir de plus en plus de gens s'intéresser au bois de déchiquetage à partir d'une haie pour le chauffage ou le paillage.

Aussi, tous nos partenaires peuvent être assurés que nous travaillons dans le bon sens et je les remercie encore de nous soutenir.

A. JOULIE

Programme annuel de plantation

Plantations

Cette année, le programme de plantation a réuni **54 planteurs** sur tout l'Aveyron. Les projets ont permis la plantation de **12 562 arbres et arbustes locaux**.

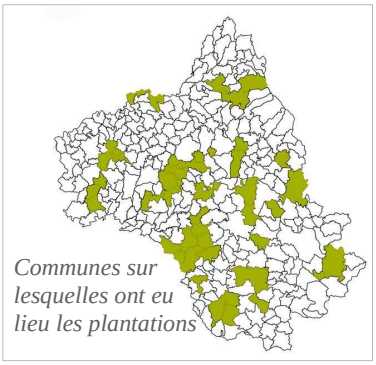

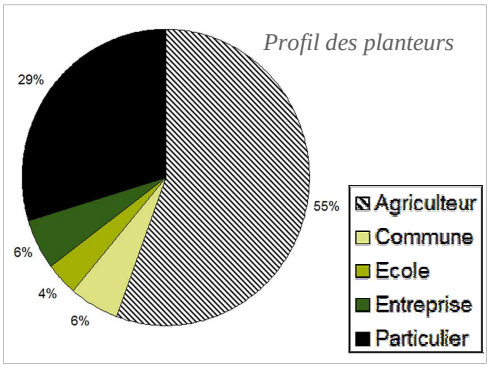

La moyenne des projets par planteur a augmenté, passant de 175ml à 225ml cet hiver. Cet augmentation de linéaire est due à la mise en place de 2 gros projets de haie sur le Lévézou et le Larzac (plus de 800 plants). La modification des tarifs a encouragé les projets de + de 150 plants, ainsi que les haies en double rang : elles représentent 42% des plantations contre 28% pour la saison 2013/14.
On compte aussi de nombreux projets autour de Rodez réalisés principalement par des particuliers non-agriculteurs qui ont souvent planté de grandes longueurs (moyenne de 133ml/particulier contre 87ml en 2013/2014).

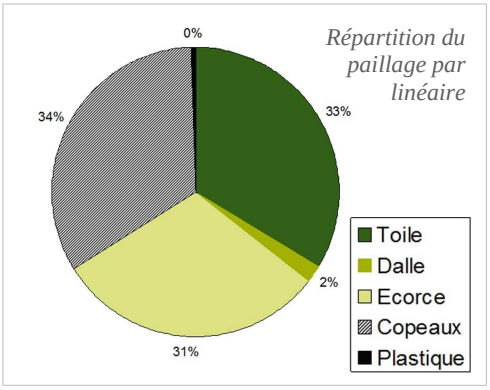

Paillage

L'approvisionnement en **copeaux** des projets a pu être réalisé grâce à une convention avec le Conseil Général et l'Agglomération de Rodez mais aussi à la volonté et au courage des planteurs qui se sont chargé du transport de leur paillage.

L'utilisation de la **toile** a facilité l'approvisionnement des projets de moins de 150ml. Son utilisation a augmenté car elle peut être déroulée « tôt » en saison et sans matériel agricole.

L'**écorce** distribuée cet année provient de fournisseurs divers disséminés sur tout l'Aveyron. Ce paillage de plus en plus couteux est réservé aux gros projets selon les disponibilités des fournisseurs.

Sensibilisation et chantiers participatifs

Les écoles

Cette hiver, les chantiers pédagogiques ont réuni 4 lycées agricoles : MFR de Valrance, lycée agricoles de La Cazotte, de La Roque et de Rignac. Les élèves ont planté près de 1924 arbres et arbustes. Un nouveau partenariat a été mis en place avec le lycée de la Roque qui a réalisé sur les parcelles de son exploitation la mise en place d'une haie de 274mL.

Chantier participatif à Gramond

Dans un petit village du Ségala, la commune désireuse de planter une haie champêtre autour de sa nouvelle salle des fêtes a fait appel à l'association. Le projet répondait à plusieurs objectifs : tenir le talus, ombrager le parking et isoler la salle des fêtes de futures habitations. L'absence d'agent municipal restreint le temps passé à l'entretien de cet espace, ainsi la mise en place d'espèces locales et la bonne disposition du linéaire permettront de limiter la taille et l'entretien.
La plantation ne pouvant être réalisée par les employés communaux, un chantier participatif a été organisé par la commune. Ainsi, lors d'une belle journée de février , sous l'impulsion d'une quinzaine de volontaires motivés par un bon repas, la haie a été mise en place. Ce chantier convivial a permis de réunir les habitants de la commune autour d'un projet commun.

La haie et l'eau

La haie filtre, ralentit, infiltre l'eau et la stocke dans le sol des parcelles attenantes. Elle lui permet d'atteindre les nappes profondes, régulant ainsi le débit des cours d'eau. Elle capte une partie de l'azote lessivé et retient la terre entrainée lors des averses. Voici deux exemples de projets atypiques réalisés cet hiver en lien avec la qualité de l'eau.

Plantation avec création de talus

Une haie bien placée sur une parcelle peu avoir une effet antiérosif conséquent. Implantée à la perpendiculaire d'une pente, la haie augmente l'infiltration et freine les eaux de ruissèlements.
Néanmoins, sur les zones où le ruissèlement est très important, on peut associer un talus à l'implantation d'une haie afin de profiter rapidement d'un effet antiérosif.
Dans une premier temps, la haie tiendra le talus qui arrêtera les eaux de ruissèlement puis elle augmentera leur infiltration.
Cet hiver une plantation sur talus a été effectuée sur la commune de La Selve. Ce projet a déjà tenu ses objectifs car on remarque déjà un dépôt de terre fine en amont du talus.
Les résultats encourageants du projet devraient entraîner d'autres plantations sur talus pour les saisons futures.

Double haie anti-érosive sur talus

Bosquet épurateur

Le principe est de capter l'azote issu des effluents liquides d'élevage grâce aux arbustes. Ce traitement est mis en place après 1 ou 2 épurations préalables et nécessite un sol limoneux en surface puis argileux afin d'optimiser le captage de l'azote par les végétaux.
Cette technique d'épuration par l'utilisation de végétaux ligneux vient d'être mise en place sur une exploitation agricole de Flavin. Les arbres et arbustes seront irrigués durant leur saison de végétation par des fossés à ciel ouvert. Leurs racines capteront l'azote dont il ont besoin et augmenteront l'infiltration des eaux dans le sol. Ce bosquet devrait pousser rapidement de par cet apport d'azote et d'eau, il est donc prévu de l'exploiter régulièrement pour faire du bois énergie.

Utilisation du Sécateur Hydraulique

1ère tournée de Michel

Le tracteur de l'E.T.A. Coup de Main, équipé du sécateur hydraulique acheté par l'association est entré en service cet hiver. Au total, 11 utilisateurs ont fait appel au service de taille pour 7km de haies entretenues sur des secteurs variés : de Durenque à Ste Radegonde en passant par Baraqueville et Rignac.
Les premiers retours adhérents sont très positifs : les tailles sont nettes et permettent de bien étoffer les haies sans les abîmer.

Promotion du matériel

Le sécateur a été exposé aux foires de Baraqueville et Laissac ainsi qu'à Arbr'Expo.
3 démonstrations ont également eu lieu sur les communes de Flavin, Luc Primaube et La Selve. Didier Bouville, journaliste à la Volonté Paysanne a profité d'une démonstration pour réaliser un petit film que vous pouvez retrouver sur le site Internet de l'association ou directement sur la toile en tapant le lien suivant :
www.dailymotion.com/video/x27wmrl_arbres-haies-paysages-d-aveyron-barre-secateur_news

REPERES 2014-15

223 adhérents

Programme de plantation
- **12 116ml** installés
- **54** propriétaires planteurs
- **7** formations de plantation
- **4** formations de taille

Service Entretien
- **11** utilisateurs pour
- **7** km de haies taillées

Ecoles : chantiers pédagogiques & sensibilisation
- **1** Ecole primaire Concourès
- **4** lycées et MFR: MFR St Sernin, lycées Rignac, La Cazotte, La Roque
- **1** BTSA Acse

✔ **338 élèves**

Interventions thématiques
- Journée Bois Plaquette Rodelle (CG)
- Rôles des haies et carbone local La Primaube (ARPE &Cr. Agricole)
- Présentation de l'association et de ses missions Onet le Château (Comité Rodez Nord Chambre d'Agriculture)

✔ **103 participants**

Manifestations (stands, présentations, ballades thématiques)
- Arbr'expo *Baraqueville*
- Foire agricole Laissac, Baraqueville

Participation à des Commissions départementales

CD d'Aménagement Foncier
Commission Locale sur l'Eau

Principaux partenaires :
Agence de l'eau Adour Garonne, Communauté d'Agglomération du Grand Rodez, Conseil Départemental, Conseil Régional, Fédération des Chasseurs 12, P.N.R. Grands Causses, S.I.A.V.2.A., S.M.B.V.V.

Bois énergie : gérer des haies productives

Le premier objectif est modeste : éviter que la haie soit une charge pour l'agriculteur. Le second est plus ambitieux : faire de la haie un élément rentable du système d'exploitation.

La transformation de ce bois en plaquettes est intéressante car elle permet de valoriser tout le bois, même les petites branches et brindilles. Mais il ne faut pas s'imaginer valoriser les déchets de tailles sur une haie « ratiboisée » à l'épareuse. Pour la rentabilité du chantier, il est nécessaire de broyer un volume de bois important, issu de coupe rase de cépées, d'arbustes, d'arbres têtards…

Il faut d'abord repenser sa façon de tailler ses haies et accepter de leur accorder plus de place. Ensuite estimer la ressource en bois, son coût de production et son utilisation possible. Puis imaginer et réaliser son réseau bocager idéal en fonction de ses besoins en plaquettes.

Recréer du linéaire, améliorer la qualité des haies en place, leur donner un rôle économique et garantir ainsi leur durabilité et leurs autres rôles agricoles autant qu'environnementaux, voilà qui va dans le bon sens … paysan.

4 préconisations pour une haie productive

- **Largeur** optimum à la base de **3m,**
- **Hauteur libre** : éviter la taille sommitale si elle n'est pas nécessaire,
- **Protection** contre le pâturage indispensable : le piétinement en pied de haie affaiblit les végétaux et entraine leur dépérissement,
- **Diminution de la fréquence d'entretien** latéral pour favoriser la récolte du bois. Exemples d'itinéraires techniques :

- un passage tous les 5 ans au lamier et une récolte du bois à 15-20ans
- un passage au sécateur hydraulique tous les 3 ans et une récolte du bois à 15-18ans.

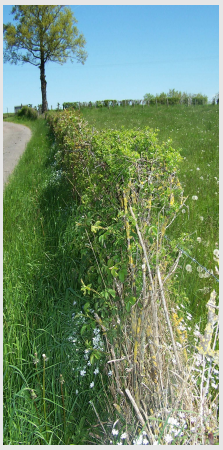

Une haie basse taillée au carré ne produit rien et coûte plus de 100€/km/an d'entretien à l'épareuse.

Une haie large et haute, composée de taillis et/ou d'arbustes et d'arbres peut produire de 15 à 50 MAP/km/an.
Si son coût d'entretien est identique à celui de la haie basse, la récolte de bois régulière permet de compenser les charges d'entretien voire de dégager un bénéfice de la production de plaquettes.

Des plaquettes utiles

En énergie

1 MAP bois sec = 85l fioul = 850kWh
La plaquette bois est l'énergie la moins chère à produire, elle est locale et renouvelable.
25 à 50MAP secs/ an sont nécessaires pour chauffer une maison. Par la création d'un mini réseau de chaleur, la chaudière peut alimenter plusieurs bâtiments proches : maisons, salle de traite, ateliers de transformations,…
Prix moyen du marché : 20 à 24 €HT/ MAP non livré.

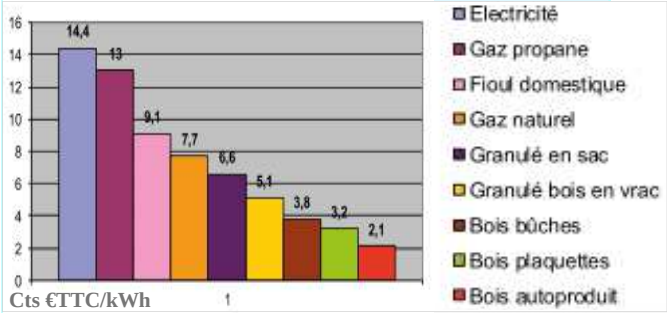

Comparatif de coût des énergies (source Aduhme 2014)

En litière

4 MAP équivalent à 1Tonne de paille.
Les plaquettes peuvent être utilisées en stabulation (souvent en mélange paille), en aire raclée ou en litière extérieure sur les zones très piétinées.
Le fumier de plaquettes est riche en carbone, d'où le conseil de le composter avant épandage. Le compostage permet aussi d'éliminer les terpènes et tanins présents dans le bois de certaines essences, et évite ainsi tout risque d'acidification du sol. Les valeurs fertilisantes sont similaires à celles d'un fumier pailleux (5.5N/2.6P/7.2K par U d'azote de fumier)
Coût moyen de production d'1 MAP : 16€, soit un équivalent tonne paille à 64€.

Mesures et conversions :
1 MAP = 1 mètre cube apparent plaquette
= 0,4 m3 de bois plein = 0,6stères

Un outil : le Plan de Gestion des Haies

Il est le plus souvent réalisé à l'échelle de l'exploitation agricole mais peut couvrir un territoire plus grand, une commune par exemple.

Objectifs

- fournir un état des lieux des haies,
- préserver ou augmenter le potentiel de production ,
- programmer les interventions de récolte et d'amélioration sur 15-20ans.

Contenu

- présentation des haies de l'exploitation,
- estimation de cubage et approche économique (volume prélevable par an et coût de production),
- programme de coupes et travaux de plantation & d'amélioration,
- cartographie.

Garantir la pérennité des haies exploitées

Il n'est bien sûr pas question de piller les haies mais bien d'utiliser la capacité qu'ont les feuillus de rejeter de souche, c'est-à-dire d'émettre rapidement de nouveaux rameaux après une coupe à ras du pied. Les racines déjà en place permettent au plant de reprendre très rapidement sa taille et sa place dans la haie. D'autre part, certaines essences ne sont pas comptabilisées pour la production de bois plaquette : il s'agit des arbres à croissance lente (hêtre, chêne..) ou ayant un rôle différent à jouer (production de bois d'œuvre ou de fruits, arbre remarquable, vieil arbre à cavités...). Enfin, tout le bois n'est pas récolté : on ne compte que le bois pouvant se renouveler en 15-20ans et le prélèvement possible correspond uniquement à l'accroissement annuel des haies.

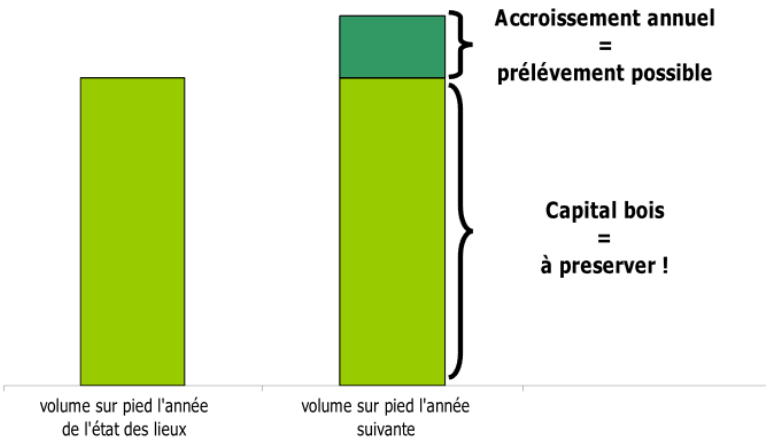

L'accroissement annuel

Un arbre grandit chaque année, le volume de bois présent dans les haies augmente donc tous les ans, on parle d'accroissement annuel. Le prélèvement durable consiste à ne prélever annuellement que ce volume, c'est donc l'accroissement annuel qui définit le linéaire de haie exploitable chaque année.

Aveyron : AHP12 se lance

Grace à l'appui du Conseil Départemental, l'association a pu travailler à la mise en place des outils nécessaires aux de plans de gestion.

La difficulté principale réside dans la mesure de la productivité des haies. Celle-ci dépend de nombreux facteurs : composition, entretien, sol, climat, densité des plants,... De plus il n'existe pas de méthode « toute faite » pour cuber les branches et les arbustes, comme il existe en forêt. L'association a donc cherché dans un premier temps les techniques d'estimations mises en place par des structures travaillant sur ce thème en France puis a cherché à les adapter à son travail en Aveyron.
Ensuite, la méthode d'estimation a été testée sur 4 exploitations agricoles dans le Laissagais et le Nord Aveyron. Ce premier travail a été suivi par des chantiers tests de broyage par essence afin de pouvoir comparer le volume réel obtenu à celui estimé.

La méthode d'estimation sera opérationnelle en 2016. Dans le cadre des actions T.P.E. initiées par le Conseil Départemental, AHP12 est amenée à travailler sur l'approvisionnement de la chaudière collective de Laissac. Elle pourra aussi réaliser des Plans de Gestion pour les exploitations agricoles souhaitant se lancer dans l'utilisation de plaquettes.

Préparation d'un chantier test de broyage

Participez à la collecte de références

Si vous faites déjà des plaquettes à partir de haies ou d'arbres têtards, appelez nous avant l'abattage. Cela nous permet de venir tester notre méthode d'estimation sur différents secteurs et types de haies puis de repasser une fois les végétaux abattus et broyés afin d'obtenir des résultats concrets de terrain. Et si nous sommes occupées par ailleurs, nous pourrons au moins relever vos coordonnées pour la fois suivante.

Comprendre : la haie dans la PAC

Les règles sont enfin claires concernant la prise en compte de la haie dans la nouvelle PAC. Elle a bien faillie être exclue de la surface agricole utile mais est finalement reconnue comme un élément agricole à part entière. Dans le premier pilier, elle est à la fois protégée par le respect de Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE) et en même temps reconnue pour ses rôles écologiques par le biais des Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE). Le détail du contenu du premier piler, un peu complexe, est présenté dans le tableau ci-dessous.

Quand au second pilier, il propose, via les Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) des aides financières pour leur entretien et leur présence sur l'exploitation. Ces mesures en faveur de l'environnement doivent être portées et proposées par des structures ayant des compétences environnementales, des syndicats de rivière par exemple.

1er pilier _ Droit à Paiement Unique

Droit à Paiement de Base

Aide couplée à la surface de production agricole

Éléments admissibles :

- Haies jusqu'à 10m de large (emprise au sol),
- Bosquets entre 10 et 50 ares,
- Arbres isolés (espèces forestières) jusqu'à 100 tiges/ha,
- Arbres fruitiers,
- les taillis à courtes rotations.

Condition d'obtention DPB = respect des BCAE

⇨BCEA7« Maintien des particularités topographiques »

L'exploitation du bois, la coupe à blanc et le recépage sont autorisés du 1er Août au 31 mars.

La destruction des haie n'est possible qu'en cas de :
- Création d'un chemin d'accès (1m maxi)
- Création ou agrandissement d'un bâtiment ,
- Réhabilitation d'un fossé,
- Travaux d'utilités publiques.

Leur déplacement n'est possible qu'en cas de :

- Meilleur emplacement environnemental (justifié par un organisme agréé) dans la limite de 2% du linéaire total.
- Transfert de parcelle, 100% des haies peuvent être déplacées si elles sont plantées sur la parcelle initiale. La haie de séparation des 2 anciens champs peut être replantée ailleurs dans l'exploitation.

Leur remplacement (arrachage et replantation au même endroit) peut avoir lieu en cas d'éléments morts ou de changement d'espèces.

Dans ces trois cas (destruction, déplacement et remplacement), l'agriculteur doit au préalable déclarer ces travaux à la DDT avec justificatifs.

⇨BCAE « Entretien des haies »

La taille des haies doit être réalisée **du 1er aout au 31 mars (**interdite du 1er avril au 31 juillet**).**

Verdissement

Aide reçue si l'exploitation agricole répond à certains critères (pour les exploitants cultivant + de 15ha)

Paiement vert si = 5% de SIE de la surface arable*

Ces éléments doivent se trouver en bordure ou à l'intérieur des surfaces arables.

S.I.E.	Eligibilité	Equivalence
Haies & Bandes boisées	Largeur max. : 10m	1mL=10m² SIE
Arbres isolés	Diamètre houppier* >4m (Arbres têtards : tous)	1 arbre= 30m² SIE
Arbres alignés *Houppiers* espacés d'au moins 5m*	Diamètre houppier >4m (Arbres têtards : tous)	1mL= 10m² SIE
Groupes d'arbres et bosquets *dont les houppiers se chevauchent*	Surface max. de 0,3 ha	1m² = 1,5m² SIE
Agroforesterie	Moins de 100 arbres /ha	1m² = 1m² SIE
Bande de terrain admissible le long des forêts	Largeur mini. de 1m avec une production agricole possible	1mL= 9m² SIE sans production =1.8m² SIE avec production

*LEXIQUE
Surface arable= SAU-Cultures pérennes - Prairies permanentes
Culture pérenne : arboriculture, viticulture, taillis courte rotation, plante pluriannuelle
Houppier : ensemble des branches au dessus du tronc

Remontées d'informations au Ministère de l'Agriculture : votre avis compte!

Notre association nationale, l'AFAC-Agroforesterie, a été actrice de la construction des mesures haies de la PAC et est enfin reconnue à l'échelle nationale pour ses compétences. Elle est missionnée pour faire évoluer les MAEC concernant le bocage et doit faire le point avec le Ministère en fin d'année concernant l'application des mesures PAC.
Vous pouvez prendre connaissance du travail mené sur son site Internet (http://afac-agroforesteries.fr/veille-reglementaire) et y répondre à la consultation en ligne. Vous pouvez aussi nous faire remonter les dysfonctionnements rencontrés sur le terrain concernant l'application des « règles PAC ». Nous en ferons part à l'association nationale pour préparer sa rencontre de fin d'année au Ministère.

Découvrir : l'Orme

L'Orme est arrivé en Europe il y a 65 millions d'années. On le retrouve en arbres isolés mais aussi dans les haies, sur les talus.

Ce grand arbre peut s'élever à 20/30m et vivre jusqu'à 400-500 ans. L'Orme est hermaphrodite , il se pare de petites fleurs rouges d'avril à mai, avant de mettre ses feuilles.

Fleurs & fruits

Il est facilement reconnaissable par les crêtes de liège qui recouvrent les rameaux et pour l'espèce la plus courante, l'Orme champêtre, par ses feuilles râpeuses à « rebrousse-poil ».

3 espèces sur le département

L'Orme Champêtre (Ulmus minor, U. campestris), le plus courant, est très plastique sur des sols ensoleillés.
Il est encore très présent sur l'ensemble du département mais la Graphiose continue de le décimer et il est rare qu'il parvienne à se développer en arbre.
On trouve aussi **l'Orme lisse** (Ulmus laevis) plutôt réparti dans les bois très frais et les bords de cours d'eau.
L'Orme des Montagnes (Ulmus glabra) est lui plus commun à l'ombre des bois et des ravins très frais du Nord et du Sud Aveyron.
Ces 2 dernières espèces sont plus rares, plus disséminées et sont moins touchées par la Graphiose.

Utilisations

Feuillage : utilisé pour le fourrage .
Fleurs : essence mellifère
Bois : son cœur est gris-roussâtre très apprécié pour ses propriétés décoratives notamment pour l'ébénisterie, le parquet, les panneaux décoratifs. C'est un très bon bois de chauffage mais il reste difficile à fendre, à sécher.
Il a aussi été utilisé pour la construction car il a une très bonne résistance mécanique et une très bonne résistance à l'eau. Pour l'anecdote, Venise est bâtie sur des pilotis d'Aulne et d'Orme.

Sources
- http://www.naturemp.org/Les-Ormes-europeens-et-la.html
- FLORE FORESTIERE FRANCAISE , Plaines et collines», IDF
- Plantes des haies champêtres, C. Cogneaux, Ed du Rouergue.

Un ennemi mortel : la Graphiose

Ce **champignon** est la cause de la disparition de l'Orme en France depuis 1916. Venu d'Asie, il se propage par contact racinaire ou peut être transporté par des insectes xylophages appelés Scolytes, qui creusent des galeries dans l'arbre pour se nourrir et pondre, permettant ainsi au champignon qu'ils véhiculent de s'introduire dans les vaisseaux de l'arbre et de coloniser ses tissus. Afin de se défendre, l'Orme obstrue ses canaux, privant l'alimentation en sève de ses branches et accélère alors son propre dépérissement.

Scolyte

On peut constater ce phénomène en juin : quelques branches brunissent et sèchent. Puis ce phénomène se reproduit année après année, entraînant en général la mort de l'arbre.

Méthodes de lutte

Pas d'éradication possible de la maladie
La lutte chimique n'est pas conseillée car son impact sur l'environnement est important et les résultats ne sont pas forcement positifs. L'Orme hybride développé par INRA appelé « Orme résista » montre malheureusement sur le terrain une sensibilité à la Graphiose, même s'il n'en meurt apparemment pas.

Prévenir et freiner la propagation
On peut limiter la venue des Scolytes qui aiment le bois dépérissant, en supprimant les branches mortes ou infectées. Pour limiter la contamination par les racines, il est important de ramasser les feuilles mortes. On peut aussi couper à ras un Orme attaqué et décider de le rajeunir régulièrement en le recépant tous les 8-10ans, c'est-à-dire avant que les nouvelles repousses grossissent trop et dépérissent à nouveau.

Utiliser les Ormes naturellement résistants
Certains Ormes, très peu nombreux, résistent naturellement à la maladie. Ce sont les seuls à avoir ainsi pu atteindre la taille d'arbre. Mais attention : il peut aussi s'agir d'arbres très isolés qui n'ont pas été en contact avec la Graphiose.
Il est intéressant de les repérer car s'ils sont vraiment résistants, il est possible de récolter leurs graines et de les élever en vue d'utiliser à nouveau ces plants dans les haies.
Aussi si vous connaissez de gros Ormes sur le département, n'hésitez pas à nous le signaler.

Un nouveau livret

L'arbre au service de l'Agriculture en Midi-Pyrénées : l'agroforesterie à portée de main, 20p.

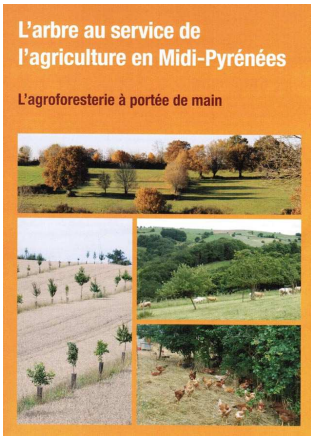

Ce livret est la synthèse des différents projets agroforestiers réalisés ces dernières années en Midi-Pyrénées. Il se base sur des exemples concrets issus de systèmes agricoles variés : grandes cultures, élevage (ruminants, porcin, volailles), maraichage, vigne...

Disponible gratuitement sur demande à l'association.

Plantations de cet hiver : les visites-conseil commencent

Les visites de plantation ont débuté pour la campagne de cet hiver. Vous pouvez dès à présent vous inscrire.

Le principe reste identique aux saisons précédentes et les tarifs similaires, c'est à dire compris entre 1€ et 2€/ml suivant le projet.

Les financeurs sont identiques à l'année passée : Conseil Régional, Conseil départemental, Fédération des chasseurs de l'Aveyron, P.N.R. des Grands Causses (fourniture de paillage bio dégradable), Agence de l'Eau sur secteur spécifique.

Un nouveau paillage sera testé cet hiver : il s'agit de rouleau en amidon de plastique. Similaire au paillage plastique, il peut se poser à la dérouleuse et tient 2 ans avant de se dégrader entièrement.

Changements à l'Association

Assemblée Générale

L'association a tenu son assemblée générale mercredi 24 juin en présence d'une vingtaine de personnes.
Rapports d'activité et financier positifs avec la consolidation des 2 postes salariés, une bonne saison de plantation et le développement de nouveaux services autour de l'entretien et du bois énergie. A noter le décalage d'exercice : celui-ci débutera dorénavant début avril pour se clôturer fin mars.
La journée s'est ensuite poursuivie par un repas pris en commun à St Martin des Faux suivi d'une visite du parc éolien de Salles Curan et des plantations qui y ont été réalisées.

Du changement dans le Conseil d'Administration

André PANIS quitte l'association après plus de 10 ans de présence assidue. Nous tenons à le remercier vivement pour son implication active au sein de l'association.
Bernard BLANCHY, nouvel arrivé, occupe le poste d'administrateur depuis prés d'un an. On aurait envie de dire encore un Bernard! Bienvenue à lui.
Enfin, le conseil d'administration compte encore 2 postes vacants alors si vous souhaitez vous impliquez plus dans l'association, contactez-nous sans attendre!

NOM Prénom	Commune	Fonction
JOULIE Alain	Auriac Lagast	Président
CALMELLY Jean Luc	Bozouls	Secrétaire
GRIMAL José	Auriac Lagast	Trésorier
CAUSSANEL Georges	Camjac	Membres actifs
COUDERC Bernard	Centres	
MARTIN Bernard	Sauveterre de R.	
BEL Bernard	Combret	
BLANCHY Bernard	Gages	
ANTOINE Michel	Verriéres	

Nouveau Conseil d'Administration

Le site Internet fait peau neuve

Suite à de nombreux piratages consécutifs , nous avons pris la décision de réactualiser entièrement le site. Rendez-vous à la rentrée pour découvrir la nouvelle version et ses nouvelles applications.

Rédaction : FOURNIER Laura, HUGONNENC Sophie
Photos : AHP12

Association Arbres, Haies, Paysages d'Aveyron
Carrefour de l'Agriculture _ 12026 RODEZ Cedex9
05 65 73 79 23 association.ahp12@gmail.com
Site : www.arbreshaiespaysagesdaveyron.fr

Réalisé avec le soutien de :
CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AVEYRON
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement MIDI-PYRÉNÉES